

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 22 février 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 36.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 10-5908

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 8.28 Appui à Accueil nouveaux arrivants et immigrants de Beauce-Sartigan.
- 8.29 Demande de la Fondation des Dragons de Saint-Georges.
- 8.30 Autorisation pour participer à la formation «la gouvernance rôle et mandat d'un c.a.»

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 10-5909

Séance ordinaire du 8 février 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 349-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation commerce et service de type local et régional à même l'affectation résidentielle de très faible densité**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 350-2010 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-601 à même la zone RA-509**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer. M. Jean McCollough greffier, mentionne qu'une personne s'est présentée à son bureau pour s'opposer à ce règlement parce qu'elle juge que la zone commerciale s'approche trop de la zone résidentielle.

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 10-5910

Adoption du projet de Règlement numéro 345-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 345-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de **Règlement numéro 345-2009** intitulé "**Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville**", soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 février au 22 mars 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 22 mars 2010 à compter de 19h30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement d'amendement du règlement de zonage soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 345-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5911

Adoption du projet du Règlement numéro 360-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 360-2010**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5911 (suite)

QUE le projet du **Règlement numéro 360-2010** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 février au 22 mars 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 22 mars 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 360-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5912

Adoption du projet du Règlement numéro 361-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 361-2010**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 361-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone CD-703 à même la zone RB-701**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 22 février au 22 mars 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 22 mars 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 361-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2010

Je, Marcel Drouin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 349-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation commerce et service de type local et régional à même l'affectation résidentielle de très faible densité**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2010

Je, Irma Quirion conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 362-2010 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 255 000 \$**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 10-5913

Adoption du Règlement numéro 344-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 344-2009 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir les zones CD-502 et CD-711**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 344-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5914

Adoption du Règlement n° 351-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 351-2010 concernant des ententes relatives à des travaux municipaux**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 351-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5915

Adoption du Règlement numéro 356-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

RÉSOLUTION N° 10-5915 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 356-2010 décrétant une dépense de 42 500 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'aqueduc et d'égout dans la 35^e Avenue, soit adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 356-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5916

Adoption du Règlement n° 357-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
DISSIDENT monsieur le conseiller Jean Perron
DISSIDENTE madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU à la majorité des membres

QUE le Règlement numéro 357-2010 décrétant une dépense de 15 887 406 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un complexe culturel, soit adopté par ce Conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 357-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5917

Adoption du Règlement n° 358-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
DISSIDENT monsieur le conseiller Jean Perron
DISSIDENTE madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU à la majorité des membres

QUE le Règlement numéro 358-2010 décrétant une dépense de 4 860 900 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un musée, soit adopté par ce Conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 358-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-5918

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 11 février 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 113 923,88 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 143 180,40 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier monsieur Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 257 104,28 \$ pour les chèques couvrant la période du 29 janvier au 11 février 2010.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil se retire des délibérations pour le prochain sujet.

RÉSOLUTION N° 10-5919

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection des
services municipaux dans la 140^e Rue, du boulevard Lacroix à la 10^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
T.G.C. INC.	524 142,96 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	524 332,59 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	579 361,50 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	600 645,12 \$
LES CONSTRUCTIONS SOLDI INC.	680 731,06 \$

ATTENDU : qu'à la suite de l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques, celui-ci nous confirme, dans un rapport daté du 11 février 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **T.G.C. INC. au montant de 524 142,96 \$;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **T.G.C. INC. au montant de 524 142,96 \$** incluant toutes les taxes applicables, **pour la réfection des services municipaux dans la 140^e Rue, du boulevard Lacroix à la 10^e Avenue**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduit.

QUE la somme de 524 142,96 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le règlement numéro 338-2009.

QUE cette acceptation soit conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5920

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture d'équipements informatiques

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SOLUTIONS INFORMATIQUES G.A. INC.	26 722,03 \$
INFORMATIQUE EBR	27 594,55 \$
MICROÂGE – S.I.G. BEAUCE INC.	27 792,30 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 11 février 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SOLUTIONS INFORMATIQUES G.A. INC. au montant de 26 722,03 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 février 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **SOLUTIONS INFORMATIQUES G.A. INC. au montant de 26 722,03 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'équipements informatiques**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 26 722,03 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5921

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture de 2 véhicules de police identifiés

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BEAUCE AUTO 2000 INC.	70 298,55 \$
DROUIN AUTOMOBILES LTÉE	71 562,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 10 février 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BEAUCE AUTO (2000) INC. au montant de 70 298,55 \$**, incluant toutes les taxes applicables;

RÉSOLUTION N° 10-5921 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **BEAUCE AUTO 2000 INC. au montant de 70 298,55 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de 2 véhicules de police identifiés, 4 portes, 8 cylindres, traction arrière, modèle 2010, de marque Ford, modèle Crown Victoria**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **70 298,55 \$**, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le surplus accumulé nouvelle ville – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5922

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour la rénovation de l'unité muséologique

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour la rénovation de l'unité muséologique, présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Expérience corporative : | 25 points |
| 2. Compétence et disponibilité du chargé de projet : | 25 points |
| 3. Organisation de la firme et capacité de relève : | 15 points |
| 4. Réalisation de projets similaires : | 10 points |
| 5. Méthodologie proposée et compréhension du mandat : | 10 points |
| 6. Adresse de service : | 15 points |

QU'UN comité de sélection soit mis sur pied pour la sélection des services professionnels d'ingénieurs pour la rénovation de l'unité muséologique, composé de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ; MM. Robert Gilbert, directeur des Services techniques et Jean-Yves Gosselin, chef de Division – permis et inspection.

QUE Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5923

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'architectes pour la rénovation de l'unité muséologique

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'architectes pour la rénovation de l'unité muséologique, présentant les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience corporative :
2. Compétence et disponibilité du chargé de projet : 25 points
3. Organisation de la firme et capacité de relève : 15 points
4. Réalisation de projets similaires : 10 points
5. Méthodologie proposée et compréhension du mandat : 10 points
6. Adresse de service : 15 points

QU'UN comité de sélection soit mis sur pied pour la sélection des services professionnels d'architectes pour la rénovation de l'unité muséologique, composé de MM. Clément Poulin, directeur du Service des finances, Frédéric Veilleux, chef de Division – immeubles et équipements et Jean-Yves Gosselin, chef de Division – permis et inspection.

QUE Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5924

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services d'une équipe de professionnels pour le complexe culturel

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services d'une équipe de professionnels pour le complexe culturel, présentant les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience de la firme d'architectures et projets similaires: 15 points
2. Expérience du chargé de projet et projets similaires : 25 points
3. Expérience du scénographe et projets similaires : 15 points
4. Expérience de l'ingénieur et projets similaires : 15 points
5. Expérience de l'acousticien et projets similaires : 15 points
6. Compréhension et méthodologie : 15 points

RÉSOLUTION N° 10-5924 (suite)

QU'UN comité de sélection soit mis sur pied pour la sélection des services d'une équipe de professionnels pour le complexe culturel, composé de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, MM. Marcel Grondin, directeur général, Claude Poulin, directeur général adjoint, et 2 représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

QUE Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5925

Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services de gérance de projet et de construction pour les travaux prévus au complexe culturel

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres public pour l'octroi de certains contrats;

ATTENDU : que cet appel d'offres contiendra des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services de gérance de projet et de construction pour les travaux prévus au complexe culturel, présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | | |
|----|---|-----------|
| 1. | Expérience corporative : | 25 points |
| 2. | Expérience et disponibilité du gestionnaire affecté au projet : | 30 points |
| 3. | Compréhension du mandat et méthodologie proposée : | 15 points |
| 4. | Ressources humaines et techniques en support : | 15 points |
| 5. | Réalisation de projets similaires : | 15 points |

QU'UN comité de sélection soit mis sur pied pour la sélection des services de gérance de projet et de construction pour les travaux prévus au complexe culturel, composé de MM. Marcel Grondin, directeur général, Robert Gilbert, directeur des Services techniques et Jean M^cCollough, directeur du Secrétariat général.

QUE Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5926

Accord de principe à une demande de prolongement de services municipaux dans les 37^e et 38^e Rues par Gestion Robert Bernard Inc.

ATTENDU : que Gestion Robert Bernard Inc. demande un prolongement de services municipaux dans les 37^e et 38^e Rues, d'une longueur de 205 mètres afin d'y construire 20 habitations unifamiliales, et il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme et aux plans directeurs des réseaux;

RÉSOLUTION N° 10-5926 (suite)

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, chef de Division – permis et inspection, en date du 10 février 2010, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services, et de mandater la firme Genivar à préparer les plans, devis et estimations de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte en principe une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion Robert Bernard Inc. dans les 37^e et 38^e Rues, sur une longueur de 205 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5927

Accord de principe à une demande de prolongement de services municipaux dans la 81^e Rue par Gestion Immobilière D.L.V. Inc.

ATTENDU : que Gestion Immobilière D.L.V. Inc. demande un prolongement de services municipaux dans la 81^e Rue, d'une longueur de 108 mètres afin d'y construire 10 habitations unifamiliales, et désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux règlements d'urbanisme et aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, chef de Division – permis et inspection, en date du 9 février 2010, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services, et de mandater la firme Genivar à préparer les plans, devis et estimations de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte en principe une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion Immobilière D.L.V. Inc. dans la 81^e Rue, sur une longueur de 108 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5928

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 81^e Rue demandés par Gestion Immobilière D.L.V. Inc.

ATTENDU : que Gestion Immobilière D.L.V. Inc. a mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement sur une longueur de 108 mètres dans la 81^e Rue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 262 656 \$ dont la part de la Ville à 46 231 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5928 (suite)

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux dans la 81^e Rue, dossier G122591, datés du 2 février 2010 et révisés le 10 février 2010 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5929

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec
Gestion Immobilière D.L.V. Inc. pour les travaux de prolongement
des services municipaux dans la 81^e Rue

ATTENDU : que le promoteur Gestion Immobilière D.L.V. Inc. demande un prolongement des services municipaux dans la 81^e Rue et qu'il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Immobilière D.L.V. Inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 81^e Rue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE la signature de l'entente numéro 1 à intervenir avec Gestion Immobilière D.L.V. Inc. soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 351-2010.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5930

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de
remplacement des conduites d'eau, d'égout domestique
et pluvial sur la 90^e Rue de la voie ferrée à la 10^e Avenue

ATTENDU : que des travaux de remplacement des conduites d'eau, d'égout domestique et pluvial sont nécessaires dans la 90^e Rue, de la voie ferrée à la 10^e Avenue;

ATTENDU : que la Ville a reçu la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre du programme d'aide financière PRECO;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5930 (suite)

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour les travaux de remplacement des conduites d'eau, d'égout domestique et pluvial dans la 90^e Rue, de la voie ferrée à la 10^e Avenue, au montant total de 2 129 000 \$, dossier ST-AE-1214-09 et daté du 11 février 2010 préparé par M. Alain Roy, ing. et directeur associé aux Services techniques, et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5931

Acceptation des plans et estimations pour
les travaux de réaménagement de la route 204

ATTENDU : que des travaux de réaménagement de la route 204 seront nécessaires suite à la construction de l'autoroute 73;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour les travaux de réaménagement de la route 204, dossier 6603-09-0946 et daté du 5 février 2010 préparé par la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5932

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de
prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la 74^e Rue projetée

ATTENDU : que des travaux de prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la 74^e Rue projetée seront nécessaires pour la desserte du parc industriel suite à la construction de l'autoroute 73;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour les travaux de prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la 74^e Rue projetée, dossier 32373 et daté du 19 février 2010 préparés par la firme Roche et autorise les Services techniques de la Ville à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5933

Mandat à la firme Genivar Sec pour la préparation des plans, devis et estimations pour le remplacement des conduites d'eau et d'égout domestique dans la servitude située entre la 160^e Rue et la 1^{re} Avenue

ATTENDU : que des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et d'égout domestique collectrices sont nécessaires dans la servitude située au sud du terrain de Canac-Marquis Grenier;

ATTENDU : qu'avant la réalisation de ces travaux, la Ville doit mandater une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus aux plans directeurs depuis 1992;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate la firme Genivar Sec pour la préparation des plans, devis et estimations pour le remplacement des conduites d'eau et d'égout domestique dans la servitude située entre la 160^e Rue et la 1^{re} Avenue, en arrière lot.

QUE les coûts relatifs à ce mandat soient payés conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5934

Vente de terrain à M. Serge Garneau

ATTENDU : la demande de M. Serge Garneau pour faire l'acquisition d'un terrain;

ATTENDU : que nous avons eu la certitude que ce terrain n'était pas requis pour l'élargissement de la route 204 suite à l'arrivée de l'autoroute 73;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil vende à M. Serge Garneau un terrain connu et désigné comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (4 187 879) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 240.3 mètres carrés, au prix de 3 333 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Martin Gilbert, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5935

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole par M. Jocelyn Turcotte

ATTENDU : la demande de M. Jocelyn Turcotte auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre une partie de sa terre à Mme Brenda Morissette;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

RÉSOLUTION N° 10-5935 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie la demande de M. Jocelyn Turcotte auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin qu'il puisse vendre une partie de sa terre à Mme Brenda Morissette, cette dernière étant déjà copropriétaire de 3 000,65 mètres carrés sur laquelle se trouve une résidence, elle désire porter la superficie de son terrain résidentiel à 5 000 mètres carrés, pour les raisons suivantes :

- ▶ ce terrain est de classe 3 et 4;
- ▶ cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;
- ▶ le requérant conserverait 42,45 hectares, superficie suffisante pour la pratique de l'agriculture;
- ▶ cette demande n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement puisque qu'aucune résidence ne sera ajoutée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5936

Refus d'une demande d'amendement au règlement de zonage

ATTENDU : la demande d'amendement pour permettre un usage industriel au 3160, 127^e Rue;

ATTENDU : que cet usage serait non-conforme, même avec l'agrandissement de la zone commerciale à proximité;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil refuse de modifier le zonage existant au 3160, 127^e Rue, aux motifs suivants :

- l'usage demandé est considéré comme industriel et il n'y a pas de zone industrielle adjacente à cette propriété;
- il n'est pas permis d'avoir un usage résidentiel et un usage industriel sur le même terrain, et le terrain visé par la demande ne peut être subdivisé à ces fins.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5937

Adoption du Règlement numéro 45-10 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

ATTENDU : que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud a adopté le Règlement d'emprunt numéro 45-10 décrétant des travaux estimés à 5 264 400 \$;

ATTENDU : que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que ce conseil doit approuver ou refuser, par résolution, les règlements d'emprunt adoptés par la Régie intermunicipale;

RÉSOLUTION N° 10-5937 (suite)

ATTENDU : que ce sujet a été discuté au comité général du 15 février 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro 45-10 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

QUE le Règlement numéro 45-10 de la Régie soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5938

Autorisation d'entreprendre des travaux prévus
au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2010

ATTENDU : que ce conseil a adopté un programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU : que certains travaux doivent être soumis au conseil pour approbation avant leur réalisation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la mise en marche des projets suivants prévus au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2010 :

<u>Ref.</u>	<u>Projet</u>
19	Prolongement d'égout pluvial.
30	Réfection de 3 panneaux électriques (éclairage de rues).
38	Préparation des plans et devis pour réaménagement d'espaces à bureaux.
39	Appel d'offres – Démolition résidence du 655, 15 ^e Rue (poste de police).
42	Réfection de la citerne #1.
43	Remplacement de 9 unités de décorations de Noël (16 ^e Rue).
48	Chargeur sur roues (remplacement #71).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5939

Acceptation de la directive de changement numéro 1
pour le renforcement de la toiture du centre sportif Lacroix-Dutil

ATTENDU : la directive de changement numéro 1 préparée par M. Alexandre Labbé, ingénieur de la firme Genivar Sec, concernant les travaux de renforcement de la structure du centre sportif Lacroix-Dutil ;

ATTENDU : que cette directive a été présentée et discutée au comité général du 15 février 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5939 (suite)

QUE ce conseil accepte la directive de changement numéro 1, telle que présentée par M. Alexandre Labbé, ing. de la firme Genivar Sec, au montant de 4 693,34 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 4 693,34 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5940

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Ludik avec la firme M²e Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

ATTENDU : que la Ville a acquis un logiciel Ludik au Service des loisirs et de la culture en 2008;

ATTENDU : que M²e Solutions est propriétaire de la suite de logiciels Ludik qui est utilisée par le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : que nous avons reçu de cette firme les coûts qui seront chargés en 2010 pour le soutien relatif à l'utilisation de la suite de logiciels Ludik, incluant le soutien aux logiciels, le soutien aux progiciels, le support technique et l'entretien des équipements;

ATTENDU : que ces coûts, pour l'année 2010, sont de 8 395,22 \$, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les coûts fixés par la firme M²e Solutions pour le soutien et l'utilisation de la suite de logiciels Ludik pour l'année 2010, soit la somme de 8 395,22 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la somme de 8 395,22 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5941

Nomination d'un membre sur le comité du transport collectif

ATTENDU : que ce conseil a mis sur pied un comité de transport collectif par la résolution numéro 09-5784 adoptée le 23 novembre 2009;

ATTENDU : qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre pour siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne un représentant de la Chambre de commerce de Saint-Georges pour siéger sur le comité de transport collectif de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5942

Nomination d'un membre sur le comité de communications

ATTENDU : que ce conseil a mis sur pied un comité de communications par la résolution numéro 09-5784 adoptée le 23 novembre 2009;

ATTENDU : qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre pour siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne Mme Sylvie Thompson pour siéger sur le comité de communications de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5943

Embauche d'un employé pour l'entretien ménager au centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel supplémentaire au centre de ski pour du travail d'entretien ménager ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, de Mme Isabelle Gagnon, responsable du centre de ski, et M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, à l'effet d'autoriser l'embauche de M. Emmanuel Champion pour du travail d'entretien ménager au centre de ski ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Emmanuel Champion pour du travail d'entretien ménager au centre de ski, pour la période du 30 janvier au 30 avril 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5944

Embauche d'un policier temporaire

ATTENDU : le besoin d'embaucher un policier temporaire supplémentaire pour différents remplacements;

ATTENDU : la recommandation de M. Hilaire Isabelle, directeur du Service de police, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Mathieu Blanchet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Mathieu Blanchet à titre de policier temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail des policiers et ce rétroactivement au 16 février 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5945

Appui à Accueil nouveaux arrivants et immigrants de Beauce-Sartigan

ATTENDU : que l'organisme Accueil nouveaux arrivants et immigrants de Beauce-Sartigan (ANAIBS) offre des services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et des immigrants à Saint-Georges et dans la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU : qu'ANAIBS dépose auprès de la Conférence régionale des élus, une demande de subvention pour permettre l'ouverture d'un bureau à Saint-Georges afin de mieux desservir la clientèle visée;

ATTENDU : que les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants et des immigrants sont un besoin réel dans notre milieu;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie l'organisme Accueil nouveaux arrivants et immigrants de Beauce-Sartigan dans ses démarches auprès de la Conférence régionale des élus pour une subvention afin d'ouvrir un bureau à Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5946

Demande de la Fondation des Dragons de Saint-Georges

ATTENDU : que la Fondation des Dragons de Saint-Georges prévoit organiser encore cette année, l'Opération Nez rouge à Saint-Georges et demande à la Municipalité l'assistance du Service de police pour compléter leur opération;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Service de police de Saint-Georges à fournir un appui technique à la Fondation des Dragons de Saint-Georges pour la réalisation de l'édition 2010 de l'Opération Nez rouge.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5947

Autorisation pour participer à la formation «la gouvernance rôle et mandat d'un c.a.»

ATTENDU : qu'une formation sera donnée le 8 mars prochain à Sherbrooke concernant les rôle et mandat du conseil d'administration dans le cadre des activités d'un diffuseur de spectacles;

ATTENDU : l'intérêt démontré par madame la conseillère Manon Bougie et monsieur le conseiller Serge Thomassin pour participer à cette formation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autoriser madame la conseillère Manon Bougie et monsieur le conseiller Serge Thomassin à participer à la formation « la gouvernance, rôle et mandat d'un c.a. » à Sherbrooke le 8 mars 2010 et que les coûts inhérents à cette formation soient défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 personnes supplémentaires pour des activités au Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} février au 31 mai 2010 est déposé au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE JANVIER 2010

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de janvier 2010, sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; glaces extérieures; cartes-loisirs; Polyvalente St-Georges; activités parascolaires; pavillon Éloi-Poulin; école Les Sittelles; centre de ski, vente de billets de saison ski, planche, glissade et billets vendus; cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque; centre d'art et d'exposition

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 3 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le maire François Fecteau donne un compte rendu sur la réunion du conseil d'administration du CLD Beauce-Sartigan tenue le 10 février dernier ainsi que d'une rencontre du Festival beauceron de l'érable tenue le 17 février dernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Régis Drouin s'informe auprès de monsieur le maire concernant les Règlements numéros 349-2010 et 350-2010, et madame la conseillère Marie-Ève Dutil s'informe auprès de monsieur le maire des efforts qui seront faits dans les recherches de subventions afin de réduire les emprunts qui sont très élevés en ce début d'année 2010.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 57, sur proposition de monsieur le conseiller Lionel Bisson, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier